



Conseil du développement industriel
Quarante-septième session
Vienne, 1^{er}-3 juillet 2019
Point 5 b) de l'ordre du jour provisoire
Situation financière de l'ONUDI

Comité des programmes et des budgets
Trente-cinquième session
Vienne, 14-16 mai 2019
Point 5 de l'ordre du jour provisoire
Situation financière de l'ONUDI

Situation financière de l'ONUDI

Rapport du Directeur général

Le présent document rend compte de la situation financière de l'ONUDI au 31 mars 2019.

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Aperçu général	1	2
II. Budget ordinaire et budget opérationnel de l'exercice biennal 2018-2019	2-9	2
III. Nouvelles priorités et gains d'efficacité recensés pour compenser l'incidence financière pour les États Membres	10-16	3
IV. Contributions	17-18	5
V. Droit de vote	19-20	6
VI. Plans de paiement pluriannuels	21	6
VII. Arriérés dus par d'anciens États Membres	22	6
VIII. Soldes inutilisés des crédits ouverts au 31 décembre 2018	23	7
IX. Mesure à prendre par le Comité	24	7
Annexe		
État des contributions au budget ordinaire		8



I. Aperçu général

1. La situation financière au 31 mars 2019 pouvait, dans ses grandes lignes, se résumer comme suit :

a) Le montant brut des dépenses engagées au titre du budget ordinaire s'élevait à 58,8 millions d'euros en 2018, première année de l'exercice biennal 2018-2019, soit 85,5 % du montant brut du budget approuvé pour 2018. Au 31 mars 2019, un montant de 77,9 millions d'euros, soit 55,9 % des crédits ouverts pour la période biennale (montant brut), avait été dépensé ;

b) Le montant des dépenses engagées au titre du budget opérationnel s'élevait à 20,6 millions d'euros pour la période considérée ;

c) Le montant des dépenses engagées au titre de la gestion des bâtiments s'élevait à 36,1 millions d'euros, conformément au plan de travail en vigueur ;

d) Le taux de recouvrement des contributions pour 2019 au 31 mars 2019 était de 31 %, contre 26,1 % en 2018 et 32,6 % en 2017 ;

e) Le taux de recouvrement des arriérés de contribution des années antérieures par rapport aux contributions de l'année en cours était de 2,1 %. Les taux au 31 mars 2018 et 2017, par rapport aux contributions de ces années, étaient de 4,1 et 7,2 %, respectivement ;

f) Le montant des contributions non acquittées se chiffrait à 132,7 millions d'euros, comme le montre l'annexe au présent document (dont 69,1 millions d'euros dus par les États-Unis d'Amérique et 2,1 millions d'euros par l'ex-Yougoslavie), contre 132,5 millions d'euros au 31 mars 2018 et 136,6 millions d'euros au 31 mars 2017 ;

g) Le solde du Fonds de roulement s'établissait à 7 423 030 euros. Cependant, un montant de 5 133 euros restait à verser au 31 mars 2019 ;

h) Des informations sur l'état des contributions et l'exercice du droit de vote, actualisées au 6 mai 2019, seront présentées dans un document de séance (PBC.35/CRP.3).

II. Budget ordinaire et budget opérationnel de l'exercice biennal 2018-2019

A. Budget ordinaire

2. Des crédits d'un montant de 62,6 millions d'euros ont été alloués pour 2018. Au 31 décembre 2018, le montant net des dépenses engagées au titre du budget ordinaire se chiffrait à 58,8 millions d'euros, soit 85,5 % du montant net des prévisions de dépenses approuvées pour 2018. En 2016, première année de l'exercice biennal précédent, un taux d'exécution de 89,7 % avait été enregistré.

3. Au début de la deuxième année de l'exercice biennal, des crédits d'un montant de 63 millions d'euros ont été alloués, en plus des 3,8 millions d'euros reportés à la fin de l'année 2018. Ce montant représente un seuil initial de crédits par engagement et/ou principal objet de dépense, qui permet d'assurer un financement suffisant en début de deuxième année et de garantir la bonne exécution des activités prévues dans chaque catégorie budgétaire.

4. Au 31 mars 2019, le montant total des dépenses engagées au titre du budget ordinaire s'élevait à 77,9 millions d'euros, soit 55,9 % du montant brut des prévisions de dépenses pour l'exercice biennal 2018-2019. Ces chiffres étaient légèrement inférieurs à ceux de l'exercice biennal précédent puisque, au 31 mars 2017, le montant des dépenses engagées au titre du budget ordinaire s'élevait à 80,8 millions d'euros, soit 58,1 % du montant brut des dépenses prévues.

B. Budget opérationnel

5. En plus des 17,1 millions d'euros alloués en 2018, des crédits d'un montant de 16,8 millions d'euros ont été alloués au début de 2019. Le montant total des crédits alloués pour l'exercice biennal (33,9 millions d'euros) représente 93,9 % du montant approuvé au titre du budget opérationnel.

6. Le montant des dépenses engagées au titre du budget opérationnel au 31 mars 2019 (20,6 millions d'euros) était comparable à celui de la période correspondante de l'exercice biennal précédent (19,5 millions d'euros).

7. Le montant consacré aux activités de coopération technique a atteint 189,7 millions de dollars des États-Unis en 2018 (engagements de dépenses compris). La même année, le montant des recettes provenant du remboursement des dépenses d'appui s'est élevé à 17,8 millions d'euros. Au premier trimestre de 2019, le montant consacré aux activités de coopération technique a atteint 76,5 millions de dollars des États-Unis (engagements de dépenses compris). Le montant des recettes provenant du remboursement des dépenses d'appui se chiffrait à 7,4 millions d'euros au 31 mars 2019.

C. Gestion des bâtiments

8. Des crédits de 27,3 millions d'euros ont été alloués au début de l'année 2019, pour un montant total de 52,6 millions d'euros sur l'exercice biennal, soit 93,8 % du budget approuvé. Le budget alloué à la gestion des bâtiments est exécuté conformément au programme de travail en vigueur.

9. Au 31 mars 2019, le montant des dépenses engagées (36,1 millions d'euros) était légèrement supérieur à celui de la même période de l'exercice biennal précédent (35,3 millions d'euros). Il représentait 64,4 % du montant brut du budget de l'exercice biennal consacré à la gestion des bâtiments.

III. Nouvelles priorités et gains d'efficacité recensés pour compenser l'incidence financière pour les États Membres

10. Étant donné que la recherche de gains de productivité et d'efficacité est un souci permanent de la Direction, et conformément au paragraphe f) de la décision GC.17/Dec.18 de la Conférence générale, cette section fait le point sur les nouvelles priorités définies en vue de recenser de nouveaux gains d'efficacité.

11. Le Secrétariat met en œuvre plusieurs initiatives afin de favoriser les économies et les gains d'efficacité de l'Organisation et d'améliorer la coordination entre le Siège et les bureaux extérieurs. Dans ce cadre, un nouveau manuel opérationnel a été élaboré en 2018 pour familiariser les bureaux extérieurs avec les politiques, normes et procédures internes de l'Organisation et garantir leur application. Le manuel vise également à améliorer la coordination interne générale et l'efficacité des opérations hors Siège, ainsi qu'à répondre aux questions et problèmes fréquemment soulevés par les bureaux extérieurs dans leurs échanges avec le Siège. L'ONUDI a lancé plusieurs cours en ligne concernant certaines procédures internes, favorisant ainsi, à moindres frais, un large accès aux possibilités d'apprentissage sur les nouveaux processus et équipements. De plus, une base de connaissances en ligne regroupant le matériel, les modèles et les outils d'apprentissage est en cours d'élaboration. Elle permettra de réaliser de nouvelles économies sur les coûts de formation et de voyage. Des outils de communication plus performants sont mis à l'essai en vue de réduire encore les frais de voyage tout en permettant une communication efficace entre les bureaux extérieurs et le Siège.

12. Des mécanismes spéciaux ont été mis en place en 2018 pour favoriser une coordination et une communication régulières entre le Siège et les bureaux extérieurs et contribuer ainsi à accroître les gains d'efficacité et les économies. Il s'agit notamment de téléconférences trimestrielles organisées en fonction des régions où l'ONUDI est présente avec : a) la participation des représentants et représentantes de l'ONUDI et des pays concernés, et de celles et ceux qui occupent les fonctions de Chef de la division régionale concernée et de Directeur et Directeur adjoint du Département des programmes, des partenariats et de l'intégration des bureaux hors Siège (qui relève de la Direction de l'élaboration des programmes et de la coopération technique) ; et b) la participation des représentants et représentantes de l'ONUDI et des pays concernés, et de celle ou celui qui occupe les fonctions de Chef de la division régionale concernée. Des téléconférences semblables sont organisées entre les bureaux extérieurs, la division régionale concernée et les directeurs et directrices de projets de la Direction de l'élaboration des programmes et de la coopération technique. Des séminaires intrarégionaux visant à réduire les frais de voyage du personnel et à améliorer les synergies entre les représentants et représentantes de l'ONUDI et des pays concernés dans les régions sont également à l'essai.

13. Avant la fin de 2019, la Direction de l'ONUDI évaluera les capacités des bureaux extérieurs et examinera l'utilisation des ressources du budget ordinaire et du budget opérationnel au cours de l'exercice biennal 2018-2019 pour déterminer si de nouveaux gains d'efficacité et de nouvelles économies sont possibles.

14. La tendance générale concernant l'utilisation des fonds alloués aux voyages au cours de la période considérée indique un minimum de 20 % d'économies par rapport au budget approuvé. Par rapport à la deuxième année de l'exercice biennal précédent, le nombre d'audioconférences et de visioconférences a augmenté de 25 % en 2018 et devrait continuer d'augmenter compte tenu des investissements réalisés par l'ONUDI pour équiper ses salles de conférence de moyens de communication modernes. La Direction redoublera d'efforts pour réduire encore davantage les frais de voyage d'ici à la fin de l'exercice biennal.

15. En 2018, en consultation avec les États Membres et les principaux donateurs, l'ONUDI a lancé une opération de recouvrement intégral des coûts, qu'elle a d'abord expérimentée sur des projets financés par l'Union européenne avec des dépenses d'appui aux programmes de 7 %. Cela tenait compte des nouvelles instructions administratives publiées en novembre 2018, comprenant notamment des lignes directrices pour la comptabilisation des heures de travail du personnel et le recouvrement des coûts des services techniques et opérationnels dans le cadre des projets de coopération technique. L'objectif est d'améliorer le recouvrement des coûts, de renforcer les capacités de l'Organisation et de suivre, surveiller et comptabiliser le temps consacré à la mise en œuvre des programmes et projets dans le cadre des activités de coopération technique financées au moyen de ressources extrabudgétaires et de mieux répartir ce temps.

16. En 2019, la comptabilisation du temps de travail par les directeurs et équipes de projet devrait être systématisée et améliorée, notamment avec la mise en place de services partagés pour améliorer le recouvrement des coûts. À cet égard, une équipe de gestion de haut niveau conduite par le Directeur général a mené, à titre expérimental, une nouvelle initiative dans la Direction de l'élaboration des programmes et de la coopération technique, pour optimiser l'utilisation des ressources, y compris le recouvrement intégral des coûts. En outre, la mise en œuvre du mécanisme de recouvrement intégral des coûts, y compris les dépenses autres que les dépenses de personnel, nécessitera de modifier le progiciel de gestion intégré (PGI) et d'élaborer de nouvelles politiques et lignes directrices opérationnelles. Ces mesures devraient ensuite être généralisées et intégrées aux accords conclus avec les donateurs à partir de la fin de l'année 2019.

IV. Contributions

A. Recouvrement

17. Au total, 43 États Membres, dont 10 font partie des pays les moins avancés (PMA), ont acquitté l'intégralité de leurs contributions et 46 États Membres, dont 8 PMA, ont effectué des versements partiels et/ou vu leurs contributions réduites pour l'année 2019. Les contributions recouvrées pour la période allant de janvier à mars 2019, ventilées par liste d'États, sont récapitulées au tableau 1.

Tableau 1
Recouvrement des contributions (janvier-mars 2019)
(En millions d'euros)

Liste d'États*	Année en cours	Années antérieures	Total
A	5,41	0,66	6,07
B	13,69	0,00	13,69
C	0,08	0,79	0,87
D	1,98	0,00	1,98
Autres	0,00	0,00	0,00
États-Unis d'Amérique	0,00	0,00	0,00
Ex-Yougoslavie	0,00	0,00	0,00
Total	21,16	1,45	22,61

* Voir document PBC.35/15.

B. Contributions non acquittées

18. L'état détaillé des contributions non acquittées au 31 mars 2019 figure à l'annexe du présent document. Le tableau 2 présente les quotes-parts et les contributions non acquittées à cette date, ventilées par liste d'États.

Tableau 2
Quotes-parts et contributions non acquittées au 31 mars 2019

Liste d'États*	Quotes-parts (%)	Millions d'euros		
		Année en cours	Années antérieures	Total
A	28,261	13,90	4,23	18,13
B	49,696	20,28	0,00	20,28
C	13,473	9,13	8,10	17,23
D	8,576	3,88	2,01	5,89
Autres	0,002	0,00	0,01	0,01
Total partiel	100,008**	47,19	14,35	61,54
États-Unis d'Amérique		0,00	69,07	69,07
Ex-Yougoslavie		0,00	2,08	2,08
Total	100,008	47,19	85,50	132,69

* Voir document PBC.35/15.

** Total supérieur à 100 % en raison de l'adhésion de nouveaux États.

V. Droit de vote

19. Comme indiqué à l'annexe du présent document, 42 États Membres étaient suspendus de l'exercice du droit de vote au 31 mars 2019, conformément à l'Article 5.2 de l'Acte constitutif et à l'alinéa b) de l'article 5.5 du Règlement financier, soit un de moins qu'à la même période l'année précédente. La situation concernant l'exercice du droit de vote dans les différents organes directeurs est présentée au tableau 3.

Tableau 3

Suspension de l'exercice du droit de vote au 31 mars 2019

Organe	Nombre d'États Membres		
	2019	2018	2017
Conférence générale	42	43	45
Conseil du développement industriel	1	1	1
Comité des programmes et des budgets	1	1	0

20. Afin de recouvrer leur droit de vote pour le reste de l'année 2019, ces États Membres doivent verser l'intégralité de leurs contributions pour 2016 et les années antérieures, y compris les avances au Fonds de roulement, et effectuer des versements partiels pour 2017, pour un montant total minimum de 5 402 815 euros.

VI. Plans de paiement pluriannuels

21. Le tableau 4 récapitule l'état actuel de l'exécution des plans de paiement que les États Membres ont conclus en vue du règlement de leurs arriérés de contributions. Le Secrétariat note avec satisfaction et salue les efforts considérables qu'ont déployés tous les États Membres qui ont respecté les engagements et obligations énoncés dans leur plan de paiement. Les autres États Membres ayant des arriérés de contributions sont encouragés à envisager de présenter des plans de paiement afin de réduire progressivement leurs arriérés.

Tableau 4

État des plans de paiement au 31 mars 2019

(Montants en euros)

État Membre	Montant total des arriérés faisant l'objet du plan*	Montant restant à acquitter au 31 mars 2019	Montants reçus ou dus en 2019	Durée (années)	Date de la tranche due en 2019 (mois)	Tranche due	Versement effectué en 2019
Arménie	922 604	347 175	56 858	10	Septembre	Quatrième	Programmé
Costa Rica	280 742	0	85 814	10	Septembre	Neuvième	Reçu/plan de paiement honoré
Kirghizistan	385 087	232 425	78 989	5	Juillet	Troisième	Programmé
Venezuela (République bolivarienne du)	3 487 833	2 919 544	1 218 674	5	Mars	Deuxième	Programmé
Total	5 076 266	3 499 144	1 440 335				

* Montant total des arriérés au moment de la signature du plan.

VII. Arriérés dus par d'anciens États Membres

22. Le montant des arriérés dus à l'Organisation s'élevait à 69 068 887 euros pour les États-Unis (pour la période 1994-1996) et à 2 081 599 euros pour l'ex-Yougoslavie (pour la période 1990-2001). Le Secrétariat s'efforce d'obtenir le versement de ces arriérés.

VIII. Soldes inutilisés des crédits ouverts au 31 décembre 2018

23. Sur un montant total de 3 735 945 euros à reverser, qui correspond aux arriérés de paiement pour 2015 et les années antérieures, 1 565 829 euros ont été mis à disposition à diverses fins, comme indiqué dans le tableau ci-après. Au total, 20 États Membres ont renoncé à leur part des soldes inutilisés.

<i>État Membre</i>	<i>Montant auquel il a été renoncé</i>	<i>Objectif</i>
Allemagne	461 887	Fonds d'équipement
Arménie	450	Compte spécial pour les activités de base
Chine	323 521	Ministère du commerce/ Compte du Fonds de développement industriel
Côte d'Ivoire	701	Compte spécial pour les activités de base
Émirats arabes unis	37 479	Budget aux fins de l'organisation de la dix-huitième session de la Conférence générale à Abou Dhabi
Finlande	33 450	Égalité des sexes
Hongrie	16 999	À déterminer
Italie	287 271	Contribution à des fins spéciales au Fonds de développement industriel
Liban	2 667	Contribution à des fins spéciales
Luxembourg	5 204	Compte spécial pour les activités de base
Malte	1 017	Compte spécial pour les activités de base
Maurice	817	Contribution à des fins spéciales au Fonds de développement industriel
Mexique	118 441	Compte spécial pour l'Amérique latine et les Caraïbes
Mongolie	197	Compte spécial pour les activités de base
Népal	392	Contribution à des fins spéciales au Fonds de développement industriel
Pologne	58 458	Programmes de coopération technique à déterminer
République de Corée	127 736	Contribution à des fins spéciales au Fonds de développement industriel/ Bureau de promotion des investissements et de la technologie
Slovénie	6 392	Contribution à des fins spéciales au Fonds de développement industriel
Suisse	33 770	Compte spécial pour les activités de base
Suisse	33 770	Fonds d'équipement
Thaïlande	15 210	Compte thaïlandais du Fonds de développement industriel
Total	1 565 829	

IX. Mesure à prendre par le Comité

24. Le Comité pourrait envisager de recommander au Conseil d'adopter le projet de décision suivant :

« Le Conseil du développement industriel :

- a) Prend note des informations figurant dans le document PBC.35/4 ;
- b) Prie instamment les États Membres et anciens États Membres qui n'ont pas encore réglé leurs contributions, y compris les avances au Fonds de roulement et les arriérés d'années antérieures, de le faire sans retard ;
- c) Prie le Directeur général de poursuivre ses efforts, ainsi que ses échanges avec les États Membres et les anciens États Membres, afin d'assurer le recouvrement des arriérés. »

Annexe

État des contributions au budget ordinaire

(En euros)

Au 31 mars 2019

État Membre	Contributions non acquittées	Avances non versées au Fonds de roulement	Montant total dû	Années (depuis)	Droit de vote ^a	Montant minimum à verser pour recouvrer le droit de vote
Afghanistan	17 560	0	17 560	2017P	Oui	0
Afrique du Sud	0	0	0	–	Oui	0
Albanie	0	0	0	–	Oui	0
Algérie	0	0	0	–	Oui	0
Allemagne	3 643 793	0	3 643 793	2019P	Oui	0
Angola	0	0	0	–	Oui	0
Arabie saoudite	1 058 631	0	1 058 631	2019P	Oui	0
Argentine	1 934 548	0	1 934 548	2018P	Oui	0
Arménie	347 175	0	347 175	1995P	Oui	Plan de paiement
Autriche	0	0	0	–	Oui	0
Azerbaïdjan	0	0	0	–	Oui	0
Bahamas	19 077	0	19 077	2018P	Oui	0
Bahreïn	47 400	0	47 400	2019P	Oui	0
Bangladesh	11 643	0	11 643	2018P	Oui	0
Barbade	13 673	0	13 673	2018P	Oui	0
Bélarus	0	0	0	–	Oui	0
Belize	4 088	0	4 088	2014P	Non	2 200
Bénin	0	0	0	–	Oui	0
Bhoutan	0	0	0	–	Oui	0
Bolivie (État plurinational de)	65 882	0	65 882	2014P	Non	28 470
Bosnie-Herzégovine	13 953	0	13 953	2019P	Oui	0
Botswana	0	0	0	–	Oui	0
Brésil	6 960 165	0	6 960 165	2018P	Oui	0
Bulgarie	0	0	0	–	Oui	0
Burkina Faso	14 419	0	14 419	2016P	Non	1 590
Burundi	50 848	0	50 848	1995P	Non	48 950
Cabo Verde	1 985	0	1 985	2017P	Oui	0
Cambodge	8 051	0	8 051	2018P	Oui	0
Cameroun	58 440	0	58 440	2015P	Non	21 710
Chili	455 217	0	455 217	2019P	Oui	0
Chine	9 034 637	0	9 034 637	2019	Oui	0
Chypre	0	0	0	–	Oui	0
Colombie	975 824	0	975 824	2017P	Oui	0
Comores	146 267	7	146 274	1986	Non	144 380
Congo	40 507	50	40 557	2012P	Non	21 600
Costa Rica	0	0	0	–	Oui	0
Côte d'Ivoire	10 253	0	10 253	2019P	Oui	0
Croatie	0	0	0	–	Oui	0
Cuba	127 368	0	127 368	2018P	Oui	0
Djibouti	165	0	165	2019P	Oui	0
Dominique	10 217	0	10 217	2005P	Non	8 320
Égypte	312 736	0	312 736	2018P	Oui	0
El Salvador	492 776	1 554	494 330	1988	Non	444 630
Émirats arabes unis	0	0	0	–	Oui	0
Équateur	73 954	0	73 954	2018P	Oui	0

<i>État Membre</i>	<i>Contributions non acquittées</i>	<i>Avances non versées au Fonds de roulement</i>	<i>Montant total dû</i>	<i>Années (depuis)</i>	<i>Droit de vote^a</i>	<i>Montant minimum à verser pour recouvrer le droit de vote</i>
Érythrée	0	0	0	–	Oui	0
Espagne	2 595 210	0	2 595 210	2019P	Oui	0
Eswatini	1 853	0	1 853	2019P	Oui	0
État de Palestine	9 569	520	10 089	2018	Oui	0
Éthiopie	12 042	0	12 042	2018P	Oui	0
Fédération de Russie	3 365 892	0	3 365 892	2019P	Oui	0
Fidji	913	0	913	2019P	Oui	0
Finlande	520 150	0	520 150	2019P	Oui	0
Gabon	90 518	0	90 518	2015P	Non	29 890
Gambie	70 038	0	70 038	1994P	Non	68 140
Géorgie	1 673 900	668	1 674 568	1992P	Non	1 648 770
Ghana	34 446	0	34 446	2018P	Oui	0
Grenade	20 729	0	20 729	1999P	Non	18 830
Guatemala	30 403	0	30 403	2018P	Oui	0
Guinée	10 858	0	10 858	2012P	Non	6 230
Guinée équatoriale	56 255	0	56 255	2011P	Non	35 920
Guinée-Bissau	128 398	7	128 405	1988	Non	126 510
Guyana	3 871	0	3 871	2018P	Oui	0
Haïti	0	0	0	–	Oui	0
Honduras	71 329	0	71 329	2011P	Non	44 840
Hongrie	0	0	0	–	Oui	0
Îles Marshall	1 368	74	1 442	2018	Oui	0
Inde	798 500	0	798 500	2019P	Oui	0
Indonésie	0	0	0	–	Oui	0
Iran (République islamique d')	1 248 831	0	1 248 831	2017P	Oui	0
Iraq	287 606	0	287 606	2018P	Oui	0
Irlande	0	0	0	–	Oui	0
Israël	458 404	0	458 404	2019P	Oui	0
Italie	4 274 672	0	4 274 672	2019	Oui	0
Jamaïque	62 606	0	62 606	2014P	Non	29 980
Japon	8 757 151	0	8 757 151	2019P	Oui	0
Jordanie	0	0	0	–	Oui	0
Kazakhstan	210 383	0	210 383	2019P	Oui	0
Kenya	19 690	0	19 690	2019P	Oui	0
Kirghizistan	232 425	0	232 425	1995P	Oui	Plan de paiement
Kiribati	1 368	74	1 442	2018	Oui	0
Koweït	0	0	0	–	Oui	0
Lesotho	2 313	0	2 313	2016P	Non	420
Liban	52 630	0	52 630	2019	Oui	0
Libéria	0	0	0	–	Oui	0
Libye	876 916	0	876 916	2014P	Non	429 030
Luxembourg	0	0	0	–	Oui	0
Macédoine du Nord	80 364	0	80 364	2009P	Non	55 250
Madagascar	3 284	0	3 284	2019P	Oui	0
Malaisie	349 157	0	349 157	2019P	Oui	0
Malawi	12 126	0	12 126	2014P	Non	6 130
Maldives	8 703	54	8 757	2011P	Non	4 130
Mali	0	0	0	–	Oui	0
Malte	18 455	0	18 455	2019	Oui	0
Maroc	44 712	0	44 712	2019P	Oui	0
Maurice	0	0	0	–	Oui	0
Mauritanie	4 414	0	4 414	2017P	Oui	0

<i>État Membre</i>	<i>Contributions non acquittées</i>	<i>Avances non versées au Fonds de roulement</i>	<i>Montant total dû</i>	<i>Années (depuis)</i>	<i>Droit de vote^a</i>	<i>Montant minimum à verser pour recouvrer le droit de vote</i>
Mexique	1 636 322	0	1 636 322	2019P	Oui	0
Micronésie (États fédérés de)	684	74	758	2019	Oui	0
Monaco	10 861	0	10 861	2019P	Oui	0
Mongolie	0	0	0	–	Oui	0
Monténégro	3 855	0	3 855	2019P	Oui	0
Mozambique	4 587	0	4 587	2019P	Oui	0
Myanmar	6 444	0	6 444	2019P	Oui	0
Namibie	10 999	0	10 999	2019P	Oui	0
Népal	6 835	0	6 835	2019P	Oui	0
Nicaragua	7 255	0	7 255	2018P	Oui	0
Niger	61 414	0	61 414	1995P	Non	55 420
Nigéria	230 385	0	230 385	2019P	Oui	0
Norvège	0	0	0	–	Oui	0
Oman	122 686	0	122 686	2019P	Oui	0
Ouganda	50 582	0	50 582	2012P	Non	30 100
Ouzbékistan	521 115	897	522 012	1998P	Non	453 200
Pakistan	1 272	0	1 272	2019P	Oui	0
Panama	36 904	0	36 904	2019P	Oui	0
Papouasie-Nouvelle-Guinée	62 989	87	63 076	2003P	Non	48 890
Paraguay	12 334	0	12 334	2019P	Oui	0
Pays-Bas	0	0	0	–	Oui	0
Pérou	147 732	0	147 732	2019P	Oui	0
Philippines	179 577	0	179 577	2019P	Oui	0
Pologne	0	0	0	–	Oui	0
Qatar	293 762	0	293 762	2019P	Oui	0
République arabe syrienne	43 237	0	43 237	2018P	Oui	0
République centrafricaine	123 088	7	123 095	1989	Non	121 200
République de Corée	0	0	0	–	Oui	0
République de Moldova	2 060	0	2 060	2019P	Oui	0
République démocratique du Congo	183 031	445	183 476	1989P	Non	166 550
République démocratique populaire lao	4 531	0	4 531	2018P	Oui	0
République dominicaine	839 529	0	839 529	1991P	Non	683 270
République populaire démocratique de Corée	8 414	0	8 414	2018P	Oui	0
République-Unie de Tanzanie	44 052	0	44 052	2013P	Non	23 730
Roumanie	0	0	0	–	Oui	0
Rwanda	1 670	0	1 670	2019P	Oui	0
Sainte-Lucie	641	0	641	2019P	Oui	0
Saint-Kitts-et-Nevis	0	0	0	–	Oui	0
Saint-Vincent-et-les Grenadines	122 558	7	122 565	1989P	Non	120 665
Samoa	0	0	0	–	Oui	0
Sao Tomé-et-Principe	146 267	7	146 274	1986	Non	144 380
Sénégal	9 253	0	9 253	2018P	Non	0
Serbie	0	0	0	–	Oui	0
Seychelles	1 200	0	1 200	2018P	Oui	0
Sierra Leone	3 024	0	3 024	2015P	Non	1 130
Slovénie	0	0	0	–	Oui	0
Somalie	146 266	7	146 273	1986	Non	144 380
Soudan	15 779	0	15 779	2017P	Oui	0
Sri Lanka	33 958	0	33 958	–	Oui	0
Suède	0	0	0	–	Oui	0

État Membre	Contributions non acquittées	Avances non versées au Fonds de roulement	Montant total dû	Années (depuis)	Droit de vote ^a	Montant minimum à verser pour recouvrer le droit de vote
Suisse	0	0	0	–	Oui	0
Suriname	35 676	0	35 676	2013P	Non	17 390
Tadjikistan	23 822	0	23 822	2013P	Oui	11 000
Tchad	124 150	520	124 670	1991	Non	111 840
Tchéquie	367 762	0	367 762	2019P	Oui	0
Thaïlande	0	0	0	–	Oui	0
Timor-Leste	2 486	0	2 486	2019P	Oui	0
Togo	0	0	0	–	Oui	0
Tonga	1 648	0	1 648	2017P	Oui	0
Trinité-et-Tobago	65 329	0	65 329	2018P	Oui	0
Tunisie	29 651	0	29 651	2019P	Oui	0
Turkménistan	26 657	0	26 657	2019P	Oui	0
Turquie	0	0	0	–	Oui	0
Tuvalu	5 558	74	5 632	2012P	Non	3 740
Ukraine	110 674	0	110 674	2019P	Oui	0
Uruguay	86 929	0	86 929	2019P	Oui	0
Vanuatu	0	0	0	–	Oui	0
Venezuela (République bolivarienne du)	2 919 544	0	2 919 544	2015P	Non	Plan de paiement
Viet Nam	63 636	0	63 636	2019P	Oui	0
Yémen	55 042	0	55 042	2012P	Non	34 710
Zambie	6 447	0	6 447	2019P	Oui	0
Zimbabwe	16 761	0	16 761	2014P	Non	5 300
Total partiel :	61 532 628	5 133	61 537 761			5 402 815
Ex-Yougoslavie ^b	2 081 599		2 081 599	1990(P)-2001		
État non membre :						
États-Unis d'Amérique ^c	69 068 887		69 068 887	1994(P)-1996		
TOTAL	132 683 114	5 137	132 688 247			5 402 815

Notes :

(P) Versement partiel.

^a Conformément au paragraphe 2 de l'Article 5 de l'Acte constitutif de l'ONUDI, 42 États Membres ont été suspendus de l'exercice de leur droit de vote.

^b Contribution sur le point d'être réglée (résolution 63/249 de l'Assemblée générale).

^c État Membre de l'ONUDI jusqu'au 31 décembre 1996.